



M É M O I R E S

C O N C E R N A N T

L E S C H I N O I S .

---

T O M E Q U I N Z I E M E .

---

O 1338  
A. J.

# M É M O I R E S

C O N C E R N A N T

L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

*LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.*

## D E S C H I N O I S ;

*PAR LES MISSIONNAIRES DE PÉKIN.*

---

---

T O M E Q U I N Z I E M E.

---

---



A P A R I S,

Chez NYON l'aîné & fils, Libraires, rue du Jardinnet, vis-à-vis la rue  
Mignon, près de l'Imprimeur du Parlement.

---

M. D C C. X C I.





à l'eau les cinq couleurs, qui sont les seules que les Peintres Chinois croient mériter d'être envoyées en Europe.

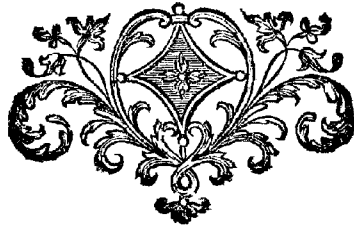
V. Ce volume est terminé par un abrégé de l'Histoire Chinoise (1) de la Dynastie *Tang*. Cet abrégé est du P. Gaubil, envoyé en Chine en 1721, mort à Péking en 1759, & connu par plusieurs ouvrages. Il avoit été en correspondance avec le P. Souciet & M. Freret, auxquels il avoit envoyé beaucoup de Mémoires. Il est Auteur de la Traduction Française du *Chou-king*, imprimée à Paris en 1771 par les soins de M. de Guignes qui l'a corrigée sur le texte chinois & enrichie de notes & d'additions tirées des Auteurs originaux. Le P. Gaubil avoit aussi traduit du Chinois une Histoire de Gengis-kan, & de toute la Dynastie des Mongoux ses successeurs, conquérans de la Chine; cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1739. L'abrégé de l'Histoire de la Dynastie *Tang*, composé par le P. Gaubil d'après les Ecrivains Chinois, & qui, jusqu'ici, n'a point été imprimé, nous a été communiqué par M. de Guignes. Nous en

(1) Pag. 399—516.

iv      A V E R T I S S E M E N T

donnons ici la première partie. Nous en réservons la continuation pour le volume suivant.

Celui que nous publions étoit achevé d'imprimer ; lorsque nous avons reçu une Lettre de notre Savant Correspondant , M. Amiot. Nous nous hâtons de la communiquer à nos Lecteurs.







# T A B L E

## DES PIÈCES CONTENUES DANS CE VOLUME.

I. <i>AVERTISSEMENT.</i>	Page j
<i>Extrait d'une Lettre de M. Amiot, écrite de Péking le 26</i>	
<i>Juin 1789 :</i>	
1°. <i>Sur ce que les Chinois appellent les Petites-Danfes.</i>	
2°. <i>Sur la Médecine en Chine.</i>	
3°. <i>Sur les Infecdes en Chine.</i>	v
II. <i>Suite du parallele des mœurs &amp; usages des Chinois, avec les mœurs &amp; usages décrits dans le livre d'Esther.</i>	1
1. <i>Faveur d'Aman auprès d'Assuérus. Favoris &amp; Ministres en Chine.</i>	ibid.
2. <i>Colere d'Aman contre Mardochée. Parallele tiré de l'Histoire Chinoise.</i>	7
3. <i>Usage de consulter le sort chez les Perses &amp; chez les Chinois.</i>	12
4. <i>Intolérantisme d'Aman. Intolérantisme des Chinois.</i>	21
5. <i>Aman obtient d'Assuérus un Edit pour faire mourir les Juifs. Parallele des détails de cet événement, avec les usages anciens des Chinois.</i>	25
6. <i>Désolation de Mardochée. Signes de deuil chez les Chinois.</i>	38
7. <i>Démarche d'Esther pour obtenir la révocation de l'Edit contre les Juifs. Parallele avec les anciens usages en Chine.</i>	42
8. <i>Digression sur le temps où les Juifs ont passé en Chine.</i>	52
9. <i>Jeûne ordonné aux Juifs par Esther, qui se le prescrit à elle-même. Jeûne chez les Chinois.</i>	59
<i>Tome XV.</i>	

10. *Esther chez Assuérus ; détails de cette entrevue. Usages analogues chez les anciens Chinois.* 69
11. *Assuérus invité par Esther à un repas chez elle avec Aman. Invitations & repas en Chine.* 86
12. *Orgueil d'Aman ; ses projets de vengeance contre Mardochée. Traits analogues tirés des Historiens chinois.* 96
13. *Assuérus se fait lire les Annales de son Royaume. Etude de l'histoire par les Princes chinois anciens & modernes.* 104
14. *Conspiration des Eunuques contre Assuérus , découverte par Mardochée qui n'en est point récompensé. Idées des Chinois sur les récompenses des services.* 116
15. *Honneurs décernés à Mardochée , conformes aux anciens usages de Chine.* 125
16. *Festin d'Assuérus chez Esther avec Aman. Détails conformes aux mœurs chinoises.* 134
17. *Plaintes d'Esther contre Aman. Esclavage en Chine. Abus de pouvoir des Favoris.* 140
18. *Esther accuse Aman. Indignation d'Assuérus , qui se retire à l'écart dans ses Jardins. Digression sur les Jardins chinois.* 146
19. *Punition d'Aman. Justice criminelle en Chine.* 153
20. *Confiscation des biens d'Aman. Récompenses de Mardochée. Des confiscations à la Chine. Graces accordées aux parens des Impératrices.* 163
21. *Esther demande la révocation de l'Edit contre les Juifs. Comment en Chine on demande grace aux Empereurs ; combien ils sont disposés à réparer leurs fautes.* 171
22. *Edit en faveur des Juifs. Comparaison des Juifs en Perse , avec les Eleuthes en Chine. Faveurs accordées à Mardochée , comparées avec les faveurs accordées en Chine.* 188
23. *Le nombre des Juifs en Perse , comparé à la population de la Chine.* 203

## III. EXTRAITS DE DIVERSES LETTRES.

- Extrait d'une Lettre de M. Amiot, écrite de Péking le 16  
Octobre 1787, sur la secte de Tao-isee.* 208
- Extrait d'une Lettre de M. Amiot, écrite de Péking, à M.\*\*\*,  
le 3 Novembre 1780, sur la Chronologie chinoise.* 260

## AUTRES EXTRAITS DE DIVERSES LETTRES.

1. *Extrait d'une Lettre écrite de Péking, le 13 Juillet 1778.* 282
- 1°. *Rebellion des Sectaires à Pa-tchéou, en 1777.* ibid.
- 2°. *Persecution des Chrétiens.* 283
- 3°. *Sévérité contre un Lettré.* 285
- 4°. *Projet de l'Empereur de faire un Recueil général des  
meilleurs Ecrits.* 289
2. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, écrite de Péking le 25  
Juillet 1779.* 292
- 1°. *Voyage de l'Empereur; faux bruit de sa mort. Conduite  
du premier Ministre Akoui; retour de l'Empereur.* ibid.
- 2°. *Requête indiscrete du Lettré King-tsoung-chao, présentée  
à l'Empereur pour l'engager à se nommer un Successeur;  
l'Auteur est arrêté; procédures contre lui.* 296
- 3°. *Ecrit de l'Empereur pour se justifier de ne pas déclarer  
le nom de son Successeur.* 297
- 4°. *Réponse de l'Empereur à la Requête de King-tsoung-chao.* 315
- 5°. *Condamnation de cet Auteur & de son Livre.* 328
- 6°. *Condamnation du Livre intitulé: Destinée de la Dynastie  
Tai-tsoung & de son regne.* 335
3. *Extrait d'une Lettre de M. Amiot, écrite de Péking le 5  
Septembre 1779.* 347
- 1°. *Collection générale des meilleurs Ecrits, ordonnée par  
l'Empereur.* ibid.
- 2°. *Ouvrages contre les Mant-chou.* 363
- 3°. *Phénomene vu à Péking, la nuit du 5 au 6 Août 1779.* 371

xx TABLE DES PIÈCES, &c.

4. Extrait d'une Lettre de M. Amiot, écrite de Péking le 20 Novembre 1785.	373
Fin de la persécution contre les Missionnaires en Chine.	ibid.
5. Extrait d'une Lettre de M. Raux, écrite de Péking le 27 Novembre 1786.	382
Chang-yu, ou Edit de l'Empereur de Chine, par lequel il délivre les Missionnaires Européens arrêtés dans son Empire, traduit du Chinois.	ibid.
6. Extrait d'une Lettre de M. Bourgeois, écrite de Péking le 20 Octobre 1788, sur le danger que l'Empereur a couru en passant une rivière.	384
7. Petite notice sur la façon dont les Chinois préparent les couleurs à l'eau.	385
8. Extrait d'une Lettre de M. Amiot, écrite de Péking le 19 Octobre 1788, sur le danger qu'a couru l'Empereur en voyageant en Tartarie.	387
9. Extrait d'une Lettre de M. Raux, écrite de Péking le 6 Novembre 1788, sur les Sépultures Impériales de la Dynastie des Ming.	393
10. Extrait d'une Lettre de M. de Grammont, écrite de Canton le 21 Mars 1789, sur les Guerres de Formose & du Tonquin.	394
IV. Abrégé de l'Histoire de la grande Dynastie Tang.	399

Fin de la Table.



---

## EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. AMIOT,

*Ecritte de Péking le 5 Septembre 1779.*

- I. *Collection générale des meilleurs Ecrits, ordonnée par l'Empereur. (Voyez l'article IV de la Lettre du 13 Juillet 1778).*
- II. *Ouvrage contre les Mant-choux.*
- III. *Phénomene vu à Péking la nuit du 5 au 6 Août 1779.*

I. **D**ÈS les premières années de son regne, l'Empereur forma le dessein de recueillir en un seul corps d'ouvrage tous les Livres qui avoient été faits jusqu'à lui inclusivement. En conséquence, il a donné, en différens tems, les ordres les plus précis aux *Tsong-tou* & autres grands Mandarins des provinces, d'employer tous leurs soins pour tâcher de découvrir dans leurs districts respectifs, quelques monumens, quelques livres ou quelques manuscrits dont on auroit perdu le souvenir, ou qu'on auroit négligé de faire valoir pour des raisons qui peuvent avoir eu lieu dans le tems. Et pour engager les possesseurs des monumens, livres ou manuscrits, à ne pas se faire une peine de s'en dessaisir, Sa Majesté leur a fait promettre de les laisser jouir de tous les avantages qu'ils pouvoient raisonnablement s'en promettre par toute autre voie; de leur donner, outre cela, des récompenses pécuniaires ou honorifiques; & de faire consigner leurs noms & leur genre de mérite, dans un ouvrage qui transmettroit leur gloire & celle de leurs familles jusqu'à la dernière postérité: tout cela cependant, dans la supposition que ce qu'ils offrieroient seroit jugé digne d'occuper une place dans la Collection, ou en entier, ou par abrégé;

ce qui se détermineroit par les Tribunaux littéraires de la Capitale, lesquels n'ayant d'autre intérêt que celui des Lettres mêmes, & étant des Juges très-eclairés, ne pouvoient être aussi que des Juges très-integres.

Ces ordres ont été exécutés dans toute l'étendue de l'Empire. Les Grands Mandarins des Provinces, ceux sur-tout qui sont Chinois, & par conséquent Lettrés (car il n'y a parmi les Chinois que les Lettrés qui parviennent aux grands postes), ne se sont pas moins fait un plaisir qu'un devoir rigoureux, de se prêter aux vues de leur Maître. Ils ont envoyé à la Cour tout ce qu'ils ont pu déterrer, & ils ont pris cette occasion pour placer quantité de Gens de Lettres qui attendoient que la fortune vînt les chercher, parce qu'ils manquoient ou d'argent, ou de protecteurs pour se mettre en état de l'aller chercher eux-mêmes. De leur côté, les Tribunaux Littéraires n'ont cessé de s'occuper, & d'occuper les Savans dont ils disposent, du soin d'examiner, de discuter, de corriger, d'augmenter, d'abrégéer & de rendre aussi parfaits qu'il seroit possible, tous les ouvrages qui doivent composer le recueil.

Ce recueil, le plus complet qui ait été fait jusqu'à présent, sera intitulé : *Sée-kou-tsiuen-chou* (c'est-à-dire, *Bibliothèque universelle*, ou plus à la lettre, *Recueil de tous les livres qui remplissent les quatre magasins*). C'est l'Empereur lui-même qui veut qu'on le nomme ainsi, parce que l'expression *Sée-kou* (*les quatre magasins*) contraste avec l'expression *Sée-hai* (*les quatre mers*) : par cette dernière on désigne toute l'étendue de l'Empire, auquel on ne donne pour bornes que les quatre mers ; par la première, on prétend désigner un recueil auquel il ne manque rien.

L'idée d'un recueil général de tous les ouvrages de Litté-

rature n'est pas nouvelle, on l'a eue de tout tems ici ; & depuis les *Han* jufqu'aux *Mant-choux* aujourd'hui sur le Trône, chaque Dynastie l'a réalisée avec plus ou moins de succès, suivant qu'on travailloit dans des siècles plus ou moins éclairés. On a toujours regardé comme un point essentiel à la gloire de l'Empire, le soin de conserver les productions du génie, & d'empêcher que les noms de ceux qui les avoient enfantées, ne tombassent peu à peu dans l'oubli ; ce qui ne manqueroit pas d'arriver, 1°. parce que le nombre des livres allant chaque jour en augmentant, il n'est pas possible qu'il ne s'en perde beaucoup par le laps de tems ; 2°. parce que le papier étant très-sujet à être gâté par l'humidité, ou à devenir la proie des insectes, les livres qui ne sont pas souvent feuilletés, ou dont on n'a pas un soin particulier, ont nécessairement besoin d'être réparés de tems en tems par des éditions nouvelles ; 3°. parce que certains livres d'un usage peu ordinaire, ou trop volumineux, ne seroient peut-être jamais réimprimés, si le Souverain ne faisoit lui-même tous les frais de la réimpression. Les dépenses sont trop considérables, pour pouvoir être faites par des particuliers, & le débit en est trop incertain & trop lent, pour engager les Libraires à s'en charger, au risque de ruiner leur fortune.

D'ailleurs, il ne s'agit pas en général d'imprimer des livres, mais d'imprimer de bons livres, c'est-à-dire des livres corrigés, augmentés ou abrégés suivant le besoin ; des livres qui aient été marqués du sceau de l'approbation publique. Si l'on imprimoit de nouveau tous les livres, tous les magasins de l'Empire suffiroient à peine pour en contenir les planches ; car ici l'on grave d'abord sur des planches, & c'est ensuite de l'empreinte que chacune de ces planches laisse sur le papier que l'on applique par-dessus, que se font les



livres, & si dans la réimpression, on laissoit tous les ouvrages tels qu'ils sont sortis du cabinet de leurs premiers auteurs, on auroit mille & mille redites sur un même sujet; mille-& mille sujets traités d'une maniere superficielle, obscure & peu exacte, avant que des ecrivains postérieurs, mieux instruits & plus éclairés que ceux qui les avoient précédés, eussent déchiré le voile qui les couvroit, & les eussent montrés dans leur véritable jour. Mille & mille autres sujets problématiques ou contentieux, exposés & défendus contradictoirement dans un nombre prodigieux d'ecrits polémiques, dont le public s'est amusé dans le tems, mais qui, ne renfermant rien de solidement instructif, peuvent être aisément réduits à une ou deux pages, lorsque les esprits refroidis, n'ayant plus d'intérêt à se roidir pour ou contre, & éclairés par de nouvelles lumieres, en ont reconnu le foible, le ridicule ou la frivolité.

En un mot, il n'a jamais été question dans ces recueils auxquels on a donné le titre de *Collection générale de tous les livres*, que de réimprimer tous les livres qui, par les sujets qu'ils traitent, & par la maniere dont ces sujets sont traités, méritent de passer à la postérité. Car pour les livres contre le bon ordre, la morale ou les mœurs, ou qui respirent la licence, de quelque maniere & sur quelque sujet que ce puisse être, ils n'ont jamais eu l'honneur d'entrer dans ces recueils généraux, faits sous les auspices & par les ordres des Souverains. Les Souverains se sont toujours fait gloire ici d'être réputés en même tems & les peres & les maîtres dans la doctrine & les mœurs de tous les hommes dont le gouvernement leur a été confié par le Ciel: c'est là le pivot sur lequel leur politique a toujours roulé. Ils croiroient manquer leur objet, & ils le manqueroient en effet, si, au lieu de

contribuer par tous les moyens qui dépendent d'eux à rendre leurs sujets bons & heureux, ils concouroient le moins du monde à les dépraver.

Ce que je viens de dire suffit de reste pour vous donner une idée de ces sortes de recueils. De tous ceux qui se sont faits, celui auquel on travaille aujourd'hui, est sans contredit le plus complet; & à en juger par les mesures que l'on prend pour lui donner tous les genres de perfection dont il est susceptible, on peut ajouter qu'il est le mieux fait & le meilleur en tout sens. Voici ce qu'en dit l'Empereur lui-même, dans un édit qu'il publia l'année dernière à cette occasion.

*Extrait de la Gazette du 10 de la sixième Lune de la quarante-troisième année du règne de Kien-long.*

« Dans la recherche exacte qui s'est faite par mes ordres,  
 » de tous les livres utiles qui ont été composés jusqu'à présent, j'avois préposé des Grands pour veiller à ce que mes  
 » intentions fussent remplies, & je leur avois recommandé  
 » par-dessus tout, de faire en sorte que les livres qu'on présenteroit, fussent examinés à la rigueur; de n'admettre que  
 » ceux que les Savans jugeroient dignes d'occuper une place  
 » dans le recueil; & d'intituler ce recueil, *Sée-kou-tsiuen-chou*.  
 » J'avois ordonné, outre cela, de déposer dans chacun des  
 » trois Tribunaux généraux qui ont inspection sur la Littérature, un exemplaire de tous les ouvrages dont on devoit  
 » former un recueil.

« Je n'oubliai pas le commun des Lettrés dispersés dans les  
 » différentes provinces de l'Empire; & faisant attention qu'il  
 » leur étoit comme impossible de profiter de l'avantage dont  
 » peuvent jouir ceux qui sont à portée de consulter la grande

» Collection, j'ordonnai en même tems qu'on fit un recueil  
 » à part, de tout ce qui se trouve dans chacun des ouvrages  
 » de cette même grande Collection, & d'en mettre un exem-  
 » plaire dans mon palais de *Yuen-ming-yuen*, pour l'usage  
 » de mes enfans. J'enjoignis aux Grands que je chargéai du  
 » soin de faire exécuter mes ordres, d'avoir une attention par-  
 » ticulière à ce qu'on n'employât pour faire cet abrégé, que  
 » des Savans qui eussent fait leurs preuves, & déjà connus  
 » dans la république des Lettres pour être de vrais Savans;  
 » & pour le transcrire, que des écrivains qui possédassent à  
 » fond la connoissance des caractères, & fussent exercés dans  
 » la pratique de les former avec toute la correction, la net-  
 » teté & l'exacritude requises pour un ouvrage que tous les  
 » Gens de Lettres doivent regarder comme étant de la plus  
 » incontestable authenticité.

» Depuis cinq ans qu'on y travaille, je n'ai rien oublié de  
 » mon côté pour exciter le courage, l'ardeur & la bonne vo-  
 » lonté des Savans qui y sont employés. Exhortations,  
 » récompenses pécuniaires, dignités, charges honorables,  
 » tout m'a servi comme d'aiguillon, & ils n'ont certaine-  
 » ment pas lieu de se plaindre que je les néglige, & que  
 » leurs services leur sont infructueux. Cependant j'ai décou-  
 » vert, lorsque je le cherchois le moins, qu'ils ne se sont pas  
 » acquittés de leur devoir avec toute l'exacritude que j'avois  
 » droit d'attendre d'eux.

» Dernièrement, sans autre dessein que celui de me délasser  
 » quelques momens par la lecture de quelqu'un des volumes  
 » qui sont déjà déposés dans mon Palais, j'ordonnai à l'un  
 » des Grands de la présence, de m'apporter le premier qui  
 » lui tomberoit sous la main. Je le parcourus, & j'avoue que  
 » ce ne fut pas sans une surprise extrême, que j'y rencontrai  
 plusieurs



» pas possible qu'un seul homme puisse tout lire ; fût-il possible  
 » qu'un seul homme pût tout lire , il ne l'est pas qu'il soit  
 » assez instruit de toutes les matieres , pour pouvoir discerner  
 » des fautes qui sont à peine apperçues par les plus clairvoyans,  
 » Comme je veux qu'il soit porté à sa dernière perfection ,  
 » il faut que je ne néglige aucun des moyens qui me pa-  
 » roîtront propres à l'y faire parvenir. Je m'en fais une affaire  
 » de chaque jour , & je la regarde comme l'une des plus im-  
 » portantes qui se fera terminée sous mon regne. .

» Les Savans qui y ont été employés jusqu'à présent , n'ont  
 » certainement pas lieu d'être mécontents de la maniere dont  
 » je me suis conduit à leur égard. Je ferai encore mieux dans  
 » la suite , pourvu que de leur côté , ils redoublent d'efforts  
 » pour mieux faire aussi. Ils ne doivent pas oublier qu'ils ne  
 » travaillent pas moins pour leur propre gloire , que pour celle  
 » de mon regne & de tout l'Empire. Qu'ils aient toujours  
 » présent à l'esprit le jugement que portera la Postérité sur  
 » ce qu'ils auront fait. Ils ne doivent pas s'ennuyer de mes  
 » fréquentes exhortations ; par la crainte que j'ai qu'ils ne se  
 » relâchent de leur première ardeur , je ne cesserai de les  
 » exhorter à bien remplir la tâche qui leur est imposée : il  
 » est bon qu'ils en soient prévenus. Ils ne doivent pas trouver  
 » mauvais que j'aie nommé des Grands & des Mandarins de  
 » trois ordres différens , pour veiller sur eux & présider à  
 » leur ouvrage. Mon intention , en cela , n'est point de les  
 » gêner , mais de les soulager , & de les soustraire aux effets  
 » de mon mécontentement , s'il arrivoit que j'apperçusse de la  
 » négligence de leur part. Ces effets tomberont sur les Grands  
 » eux-mêmes , & les Mandarins que j'ai préposés. Ils seront  
 » punis des fautes que pourront faire les Savans , les Gens  
 » de Lettres & les Ecrivains soumis à leur inspection. Il y a

» parmi eux des Inspecteurs généraux, des Correcteurs &  
 » Reviseurs, des Distributeurs & des Assureurs; tous ces Offi-  
 » ciers comparoîtront dans les Tribunaux une fois de trois en  
 » trois mois, pour y être jugés & recevoir la punition mé-  
 » ritée. (*Je dirai plus bas en quoi consistent ces punitions.*)  
 » Cela s'est déjà exécuté, & l'on a dû se convaincre par-là  
 » que je ne fais acception de personne, quand il s'agit de  
 » faire remplir son devoir.

» A cette occasion, les Inspecteurs généraux m'ont repré-  
 » senté que, vu le grand nombre d'objets sur lesquels ils de-  
 » voient veiller, ils ne croyoient pas qu'il fût nécessaire qu'il  
 » fissent eux-mêmes la lecture de tous les ouvrages qui étoient  
 » soumis à leur inspection, & qu'il suffisoit que de dix volumes  
 » sur un même sujet, ils en lussent un. Loin d'adhérer à leur  
 » représentation, je les ai réprimandés comme ils le méri-  
 » toient, & je leur ai ordonné de nouveau de tout lire eux-  
 » mêmes, & de lire avec toute l'attention dont ils étoient ca-  
 » pables, les assurant que je les rendrois responsables de toutes  
 » les fautes qui pourroient s'y trouver. Quoique par les me-  
 » sures qui ont été prises, il n'est pas à présumer que dans  
 » les ouvrages qui formeront le Recueil, il se trouve des fautes  
 » d'un certain genre, des fautes contre la substance des choses,  
 » il peut se faire qu'il y ait quelques petites omissions, quel-  
 » ques caractères défectueux, & autres de cette nature, qui suffi-  
 » roient pour déparer un ouvrage que je veux porter au plus  
 » haut degré de perfection possible. J'espère qu'on se confor-  
 » mera à mes vues, chacun pour ce dont il est chargé.

» Il n'est pas nécessaire que les Savans, les Gens de Lettres;  
 » les Ecrivains & autres, se donnent la peine de faire valoir  
 » auprès de moi leurs travaux. J'en ferai instruit par de bons  
 » juges, par des juges désintéressés, qui n'ont en vue que la

» gloire de l'Empire & des Lettres, & je m'en instruirai par  
 » moi-même, autant que mes occupations pourront me le  
 » permettre : qu'ils soient tranquilles sur ce point. Je me por-  
 » terai d'affection à les récompenser, & je les récompenserai  
 » au-delà même de leurs espérances. Je les exhorte à se porter  
 » avec la même affection à me satisfaire sur ce que je de-  
 » mande d'eux. Je serois fâché de me voir forcé à punir la  
 » paresse, la négligence ou le défaut d'attention. Qu'on inf-  
 » truisse les Gens de Lettres & ceux qui président à l'ouvrage,  
 » de tout ce que je viens de dire ».

J'ai promis de dire en quoi consistoient les punitions em-  
 ployées contre ceux qui étoient convaincus de négligence,  
 ou de quelque autre faute concernant le Recueil dont il s'agit.  
 J'en trouve le détail dans une requête présentée à l'Empereur  
 par *Akoui*, & insérée dans la Gazette du 29 de la quatrième  
 Lune de la quarante-troisième année de *Kien-long*, corres-  
 pondante à l'année 1773. En voici l'extrait traduit en François.

*Extrait de la Gazette du 29 de la quatrième Lune de la qua-  
 rante-troisième année de Kien-long.*

« Le Comte *Akoui*, l'un des Grands-maîtres de la Doc-  
 » trine, & les autres, représentent à l'Empereur ce qui suit.

» Votre Majesté avoit ordonné ci-devant, que de trois en  
 » trois mois on lui rendroit un compte exact de l'état où se  
 » trouveroit la grande Collection à laquelle on travaille : elle  
 » avoit ordonné encore que les Inspecteurs généraux, les Cor-  
 » recteurs, Reviseurs, Assureurs, & autres qu'elle avoit nommés  
 » pour être à la tête de l'ouvrage, seroient punis les premiers,  
 » s'il se trouvoit trois fautes dans les livres soumis à leur inf-  
 » pection ; & les autres, s'il s'en trouvoit deux. Par un effet

» de sa bonté, Votre Majesté voulut bien exempter de toute  
» peine les Mandarins inférieurs & les Gens de Lettres, quand  
» on ne trouveroit que deux ou trois fautes seulement dans les  
» articles qui auroient passé par leurs mains.

» La raison pour laquelle Votre Majesté voulut qu'on ne  
» fôumît à la punition les Inspecteurs généraux, que dans le  
» cas où il se seroit trouvé trois fautes dans les livres fôumis  
» à leur inspection, étoit que ces Inspecteurs, ayant beau-  
» coup de volumes à lire, il pouvoit arriver aisément que  
» leur attention se lassât quelquefois. Cette raison ne subsiste  
» plus aujourd'hui, parce que Votre Majesté leur a donné  
» pour adjoints un grand nombre de Mandarins, qui, en par-  
» tageant la besogne, & joignant leur attention particuliere  
» à l'attention de ceux qu'ils doivent aider, ne peuvent laisser  
» échapper des fautes que par pure négligence. Nous pensons  
» donc que pour engager les uns & les autres à ne se né-  
» gliger en aucune maniere, il est à propos qu'ils soient fôumis  
» à la punition pour une seule faute trouvée dans les livres  
» ou articles qui seront présentés chaque trimestre. Les Tri-  
» bunaux qui seront chargés de cette affaire, jugeront les  
» coupables, & instruiront Votre Majesté du jugement qu'ils  
» auront porté.

» Votre Majesté, dans un autre de ses Edits, avoit ordonné  
» que ceux des Princes ses propres fils, qu'elle a mis au  
» nombre des Inspecteurs généraux, seroient fôumis, comme  
» les autres, à être jugés par les Tribunaux, & à recevoir,  
» ainsi que les Grands qu'elle leur a donnés pour adjoints, la  
» peine due à leur négligence, s'ils se trouvoient coupables.  
» Elle ajouta que la raison pour laquelle elle vouloit qu'on  
» n'épargnât pas même ses propres fils, étoit de faire voir  
» à tout le monde qu'elle étoit juste, & n'avoit acception de



» personne , quand il s'agissoit du bien public ou de la gloire  
 » de l'Empire. Elle déterminâ que la maniere de les punir  
 » seroit la même que celle dont on use envers les premiers  
 » Prêfidents des grands Tribunaux , c'est-à-dire , la priva-  
 » tion de quelques mois de revenu de leurs charges : mais ,  
 » comme les Princes , ses fils , n'ont point de pareils revenus ,  
 » elle se chargeoit elle-même de leur soustraire l'équivalent  
 » de ce qu'elle leur donnoit pour leurs menus-plaisirs. Tout  
 » ce qui s'est passé avant l'année courante , est déjà su de  
 » Votre Majesté ; elle est instruite de toutes les fautes qui  
 » se sont faites , & du nom de ceux à qui elles ont échappé.  
 » Nous n'y revenons pas ; nous lui rendons compte de ce qui  
 » s'est passé dans le premier trimestre de cette année qua-  
 » rante-troisième du regne de *Kien-long* (1778) , relativement  
 » à la Collection *Sée-kou-ifuen-chou*.

» Dans l'espace de ces trois lunaisons , nous avons trois ar-  
 » ticles à examiner & à fixer ; nous n'avons pu en fixer que deux.  
 » Le *Ou-yng-tien* , qui est chargé d'examiner & d'arrêter les  
 » articles de l'abrégé , n'a pareillement arrêté que ces deux  
 » mêmes articles. Ils ont passé par toutes les épreuves , & il  
 » n'y a plus à y revenir. Dans l'examen rigoureux qui en a  
 » été fait , on a trouvé que le Prince , huitième fils de Votre  
 » Majesté , avoit laissé échapper une faute dans ce qui étoit  
 » soumis à son inspection ; que le Prince , onzième fils de  
 » Votre Majesté , en avoit laissé échapper trois , & que le  
 » premier Prêfident *Ouang-kie* en avoit laissé échapper une.  
 » Nous supplions Votre Majesté de juger elle-même ces  
 » illustres coupables ; nous n'osons prendre sur nous de les  
 » faire comparoître devant les Juges des Tribunaux dési-  
 » gnés pour connoître de tout ce qui a rapport à cette  
 » affaire. Pour ce qui est des autres , on a trouvé que les

» Inspecteurs généraux *Nio-ki*, *Siao-kieou-tcheng*, *Ly-sée-mai* & *Ouang-kia-pin* avoient laissé échapper, le premier trois fautes, le second deux fautes, & le troisième trois fautes. Le premier & le troisième ont été livrés aux Tribunaux pour être jugés.

» On a trouvé encore que les Correcteurs *Ouang-yen-hiut* & *Yang-mao-hing* avoient laissé passer deux fautes, *Tchang-neng-tchao* une, *Ho-sée-kiun* une; que les Distributeurs *Yang-cheou-nan*, *Tcheou-heou-yuen*, *Lou-yng*, *Ou-yu-té*, *Ly-li* & *Ou-tien-hoa* s'étoient trompés une fois seulement, en mettant, chacun de leur côté, un article où il ne devoit pas être. On n'a livré aux Tribunaux que ceux qui avoient plus de deux fautes; on a fait grâce aux autres. Nous passons sous silence les fautes de ceux qui ont fait les recherches, qui ont arrangé les matières, & qui les ont traitées, tels que *Lou-hi-hiung*, *Ki-kiun* & les autres. Ils les ont reconnues à tems, & Votre Majesté leur a pardonné: il seroit inutile d'en faire mention. Voilà, pour le présent, tout ce que nous avons cru devoir représenter ».

L'Empereur répondit : *Tchi-tao-leao* ( c'est-à-dire, je suis au fait ).

« Par le contenu de cette Supplique, & par le ton qui y regne, il est facile de s'appercevoir qu'on n'a rien de plus à cœur que la perfection d'un ouvrage que l'Empereur regarde comme devant faire, aux yeux de la Postérité, la principale partie de la gloire de son regne. L'affectation qu'a ce Prince de vouloir qu'on punisse les Grands & ses propres fils, des fautes de négligence & autres qui auroient pu échapper aux Ecrivains, est l'effet d'une très-bonne politique. Il fait que ses fils & les Grands ont à leur service ce qu'il y a de plus solidement instruit parmi les Gens de Lettres qui ne sont point

» encore parvenus aux dignités , dont les uns sont leurs Secrétaires , les autres les Précepteurs de leurs enfans , & tous attendant leur fortune comme une récompense qui ne sauroit leur manquer , s'ils se rendent agréables & utiles à leurs patrons. Ainsi , on peut être aussi sûr , je pense , de ce qui aura passé par l'inspection des Princes & des Grands , que de ce qui aura été revu par les Tribunaux littéraires eux-mêmes.

» Il me paroît que des ouvrages qui ont subi tant d'examen , de révisions & de corrections , ne peuvent être que de bons ouvrages , ou tout au moins que des ouvrages jugés tels par les juges les plus éclairés de la Nation. Si , malgré tout cela , quelques Lettrés subalternes des provinces éloignées de la Capitale , demandoient à voir eux-mêmes les sources , à consulter les originaux , & à tout lire de leurs propres yeux , on seroit en droit de leur répondre : *Mes amis , ce que vous demandez-là , est hors de votre portée ; vous êtes , ( permettez-nous cette comparaison , elle n'a rien qui puisse vous offenser ) vous êtes comme des enfans qui , se trouvant au pied d'un arbre chargé d'excellens fruits , auxquels ils ne pourroient atteindre , s'obstineroient cependant à ne vouloir manger que ceux qu'ils auroient eux-mêmes cueillis. Mes enfans , leur dirions-nous , faites attention que vous n'êtes pas assez grands ; votre stature est à peine au-dessus de trois pieds , & la hauteur des fruits est à plus de six. Vous ne sauriez cueillir que ceux qui tomberont à demi pourris , ou que le vent détachera dans le premier état de verdure. Laissez-nous faire ; vous aurez de tous ces fruits : nous les cueillerons pour vous , & nous ne vous les donnerons l'un après l'autre , que dans leur vrai point de maturité.* Les Lettrés dont je parle n'auroient rien de solide à répliquer à une pareille réponse ; & s'ils avoient la présomption de répliquer , on les laisseroit dire , sans daigner

» daigner faire attention à ce qu'ils diroient. Pour ce qui est de  
 » la réponse qu'on feroit à ces Savans étrangers, qui croient  
 » pouvoir examiner en sous-œuvre : *Eh ! Messieurs*, leur diroit-  
 » on, *ne perdez pas un tems que vous pouvez employer avec*  
 » *fruit à d'autres recherches. Ce que vous pouvez faire de mieux,*  
 » *c'est de nous prendre pour guides dans un pays qui ne sau-*  
 » *roit être connu de vous, & que nous connoissons très-bien.*  
 » *Voyagez en Egypte, en Arabie, en Perse, en Grece & par-*  
 » *tout ailleurs ; donnez aux anciens habitans de ces contrées*  
 » *les sciences, les arts, les mœurs & les usages qu'il vous plaira ;*  
 » *faites-les parler à votre maniere, &c. : ils ne sortiront pas de*  
 » *leurs tombeaux pour vous défavouer. Il n'en seroit pas tout-*  
 » *à-fait ainsi de nous. Si vous prétiez à nos anciens Chinois des*  
 » *absurdités qui ne seroient pas les leurs, nous serions en etat de*  
 » *démontrer qu'elles ne leur appartiennent pas ; si vous vouliez leur*  
 » *ôter ce qui est à eux de plein droit, nous pourrions le réclamer*  
 » *avec force ; & en produisant leurs titres devant des juges en*  
 » *etat d'en connoître l'authenticité, nous vous ferions condamner*  
 » *par toutes les voix, & vous en seriez encore pour les dépens. La*  
 » *différence qu'il y a entre nous & les autres peuples, est que*  
 » *nous sommes à-peu-près tels aujourd'hui que nous etions, il y a*  
 » *plus de quatre mille ans. La maniere de nous communiquer*  
 » *mutuellement nos idées, & de les transmettre à la Postérité,*  
 » *n'a point changé chez nous comme chez les autres nations.*  
 » *Notre langue n'a point été altérée par le mélange des idiômes*  
 » *étrangers ; elle est monosyllabique, & telle encore qu'on la*  
 » *parloit du tems de nos premiers instituteurs. Nos caractères,*  
 » *quoique multipliés aujourd'hui jusqu'à l'infini, sont encore sou-*  
 » *mis aux mêmes regles que leur inventeur assigna pour leur for-*  
 » *mation. En un mot, nous sommes les seuls qui soient assez*  
 » *au fait de la Littérature de notre nation ancienne & moderne,*

» pour pouvoir porter un jugement equitable sur les différens  
 » objets qui la composent ; & nous croirions porter notre com-  
 » plaisance pour vous jusqu'à l'adulation , si nous avouions que  
 » vous êtes assez instruits vous-mêmes pour pouvoir examiner,  
 » ne fût-ce qu'en sous-œuvre , ce qui a été examiné par nos  
 » Tribunaux littéraires , aidés des plus éclairés d'entre les Sa-  
 » vans qui ne sont point encore admis dans leurs corps , mais  
 » qui tôt ou tard y occuperont les places que leur mérite leur  
 » prépare de loin. Encore une fois , fiez-vous à nous. Nous  
 » n'avons aucune sorte d'intérêt à vouloir vous tromper ; en-  
 » core moins voudrions-nous nous tromper nous-mêmes. Nous  
 » ne vous dirons jamais que ce qui nous paroît vrai ; & dans  
 » ce qui est douteux , ce qui nous a paru le plus approchant  
 » du vrai , après avoir disputé le pour & le contre le plus exac-  
 » tement qu'il nous a été possible : mais je m'aperçois que j'en  
 » dis trop moi-même ».

Je passe à une autre Gazette , qui roule sur le même sujet ,  
 mais qui est de plus fraîche date , puisqu'elle est du 10 de  
 la seconde lune de cette année 1779. Je n'en rapporterai que  
 le précis.

Le 10 de la seconde lune de la quarante-quatrième année  
 de *Kien-long* , l'Empereur donna un Edit , par lequel *Young-  
 hiuen* , son huitième fils , & *Young-sing* , son onzième fils ,  
 sont nommés pour présider en chef sur tout ce qui concerne  
 la collection complete qui doit paroître sous le titre de *Sé-  
 kou-tsiuen-chou*. Ces deux Princes n'auront d'autres prérogatives  
 sur les autres Inspecteurs généraux , que celle d'être  
 nommés les premiers. Ils seront soumis aux mêmes punitions  
 que les autres , s'ils laissent échapper des fautes : mais l'Em-  
 pereur se réserve de les punir.

Dans le même Edit , Sa Majesté nomme de nouveaux Exa-

minateurs pour présider au nouvel examen de l'ouvrage : ce sont des Grands de l'Empire, qui ne sont parvenus au rang distingué qu'ils occupent, que parce qu'ils se sont distingués d'abord par leur mérite littéraire. Quoiqu'il vous importe très-peu, Monsieur, de savoir leurs noms, les voici cependant rangés par ordre : *Sié-young*, *Tcheou-hoang*, *Ta-tchun*, *Ouang-ting-yu*, *Tfien-tsai*, *Hou-keo-ouang*, *Teou-koang-nai*, *Tsao-ouen-iché*, *Kin-ché-foung*, *Ly-ouang-tou*, *Tchou-kouei*, *Ny-tcheng-Koan*, & *Ki-mong-hiung*. Tous ces noms qui, comme on le voit, sont des noms purement chinois, seront joints dans l'imprimé, à ces autres dont il a été fait mention dans la Gazette du 7 de la quatrième lune de la quarante-troisième année de *Kien-long*, c'est-à-dire, aux noms des Inspecteurs généraux, Examineurs, & autres qui ont contribué à l'ouvrage. Je ne rapporte point ici cette autre Gazette. Elle ne dit rien de plus particulier que ce qui est dit dans celles que j'ai déjà rapportées.

II. Je passe à une autre, qui me paroît plus importante, & ce sera la dernière que j'aurai l'honneur de mettre sous vos yeux. Elle est du commencement de cette année 1779. Il y est question d'un livre fait sous la Dynastie précédente contre les *Mantchoux*. On l'a détérré dans le fond d'une province, à l'occasion des ordres précis & souvent réitérés de l'Empereur, de faire une recherche exacte de tous les livres & manuscrits qui se trouveroient dans l'Empire, afin d'en enrichir le Recueil général, s'ils méritoient d'y avoir place. Le seul titre effraya d'abord les Mandarins auxquels il fut présenté. Ce titre est *Kieou-che-kieou-tcheou*, &c. (c'est-à-dire, *Quatre-vingt-dix-neuf moyens de détruire entièrement les Mantchoux*). L'ouvrage entier est en dix volumes.

Après bien des délibérations, les Mandarins conclurent qu'il

falloit présenter ce livre à l'Empereur, ne fût-ce que pour lui donner une preuve de leur exactitude à exécuter ses ordres. Sa Majesté l'ayant reçu, le donna à examiner aux grands Maîtres de la Doctrine, à la tête desquels est le célèbre *Yu-ming-tchoung*, leur recommandant très-expressément de le juger avec équité, sans aucun égard à tout ce qui pourroit s'y trouver contre les *Manchoux*, qu'il faut regarder dans ce livre comme les ennemis des Chinois, tels qu'ils l'étoient en effet dans le tems qu'il fut composé, & non comme les maîtres de la Chine, tels qu'ils le sont aujourd'hui, voulant qu'on lui donnât une place dans le Recueil, s'il méritoit d'y entrer ou en tout ou en partie, sous quelque titre que ce pût être. C'est le compte que rendent de ce livre *Yu-ming-tchoung* & les autres, que je vais extraire de cette Gazette.

*Précis de la Gazette du premier de la quatrième Lune de la quarante-quatrième année du règne de Kien-long (c'est-à-dire, du 16 Mai 1779).*

« *Yu-ming-tchoung*, l'un des Grands-Maîtres de la Doctrine ;  
 » & les autres, rendent compte à Votre Majesté, du livre  
 » qu'ils étoient chargés d'examiner par les ordres particuliers  
 » qu'elle leur intima.

» Ce livre, intitulé *Kieou-che-kieou-tcheou*, dans lequel on  
 » prétend donner quatre-vingt-dix-neuf moyens de détruire les  
 » *Manchoux*, ou de les contenir chez eux sans qu'ils puissent  
 » en sortir, a été composé sur la fin des *Ming*, par un  
 » nommé *Yen-ki-heng*, homme inconnu dans la république  
 » des Lettres ainsi que dans l'Etat, & dont l'origine est aussi  
 » obscure que l'ouvrage dont il est l'auteur. Cependant, à en  
 » juger par la Préface, on peut croire que cet *Yen-ki-heng*

» étoit au service de *Ouen-ty-jin*, l'un des Ministres d'Etat  
» d'alors, & qu'il étoit Précepteur ou Sous-Précepteur des  
» enfans de ce Ministre. Dans ce tems de troubles & de con-  
» fusion, tous les Chinois qui savoient lire ou écrire, se  
» plaçoient chez qui ils pouvoient, pour n'être pas obligés  
» d'aller à la guerre; & ceux qui étoient Lettrés de profes-  
» sion, ou qui postuloient leurs grades pour le devenir, étoient  
» dans l'opinion que, puisqu'il ne leur étoit pas permis de  
» défendre la patrie les armes à la main, ils devoient au  
» moins lui procurer tous les secours qui étoient de leur com-  
» pétence. Ils s'erigeoient en donneurs d'avis, & croyoient  
» soutenir la Dynastie sur le penchant de sa ruine, en com-  
» posant quelque méchant ouvrage, dans lequel ils suggé-  
» roient au Gouvernement ce qu'ils s'imaginoient qu'il étoit  
» à propos de faire dans les circonstances où l'on se trou-  
» voit. Ils alloient même chercher les Généraux jusques dans  
» leurs camps, pour les aider, disoient-ils, de leurs conseils.

» *Yen-ki-heng*, placé, comme on vient de le dire, chez  
» le Ministre *Ouen-ty-jin*, pour y enseigner vraisemblable-  
» ment les premiers élémens des Lettres aux enfans de la  
» maison, crut qu'il se tireroit plus aisément de l'obscurité  
» où il vivoit, & avanceroit plus promptement sa fortune,  
» en composant un ouvrage qui enseigneroit les différens  
» moyens qu'on pouvoit employer pour dompter les ennemis,  
» ou pour les empêcher de faire des incursions dans les terres  
» de l'Empire. Les moyens qu'il suggere & qu'il développe  
» dans les dix volumes qu'il s'est donné la peine d'écrire, sont  
» au nombre de quatre-vingt-dix-neuf : mais les uns sont si  
» ridicules, qu'ils ne méritent que la dérision; & les autres  
» sont si impraticables, qu'on est étonné comment un homme  
» auquel on doit supposer au moins les premières étincelles



» de la raison, a pu les proposer sérieusement. Nous croyons  
 » donc que ce Livre, non-seulement n'est pas digne d'entrer  
 » dans la Collection ni en tout ni en partie, mais qu'on doit  
 » le réduire en cendres, pour en ôter jusqu'aux moindres ves-  
 » tiges. Si on le laissoit subsister en tout ou en partie, il pour-  
 » roit arriver que quelques Lettrés, aussi ignorans dans ce qui  
 » concerne la guerre & la politique, que l'étoit l'Auteur des  
 » *quatre-vingt-dix-neuf moyens*, ne le regardassent dans la  
 » suite des tems, comme un Livre dont ils pourroient tirer  
 » parti, & ne proposassent les mêmes absurdités, comme les  
 » croyant d'excellens moyens de vaincre ou de repousser les  
 » ennemis de l'Empire. Quoique cet ouvrage ne mérite que  
 » le plus profond mépris, cependant, pour en donner une  
 » idée à Votre Majesté; nous allons mettre sous ses yeux ce  
 » qu'il contient de moins mauvais & de moins absurde. Elle  
 » pourra, par cet échantillon, juger de tout le reste.

» L'auteur dit, dans le dixième article : *Les Mantchoux*  
 » *n'ont été jusqu'ici victorieux des Chinois, que parce qu'ils*  
 » *ont su prendre de bonnes mesures, & profiter des circons-*  
 » *tances : nous n'avons qu'à les imiter, & à notre tour nous*  
 » *serons victorieux.* En développant cette idée, il parle comme  
 » le feroit un enfant qui n'auroit encore aucune connoissance  
 » des affaires de ce monde. Nous ne rapportons point les  
 » puérités qu'il débite à cette occasion; elles ne pourroient  
 » qu'ennuyer Votre Majesté.

» Dans le douzième article, il dit : *Au lieu de se battre comme*  
 » *on l'a fait jusqu'à présent, il faut mettre sur pied le plus de*  
 » *troupes qu'on pourra, les envoyer toutes en même tems dans*  
 » *le pays ennemi, avec ordre d'environner leur montagne de*  
 » *Tchang-pê-chan, séjour ordinaire de la plus grande partie*  
 » *des Mantchoux, & d'exterminer cette nation dans le lieu*

» *même de son origine.* L'impossibilité d'un pareil projet est  
 » assez évidente ; elle saute aux yeux de quiconque est au  
 » fait de la topographie de ce lieu. Mais quand même à  
 » force de monde , les Chinois eussent pu se rendre maîtres  
 » des environs de *Tchang-pé-chan* , & environner toute cette  
 » montagne avec leurs troupes , il leur restoit à prendre *Sing-*  
 » *king* , qui étoit déjà une ville très-forte & très-considérable ;  
 » il leur falloit auparavant prendre *Mouk-den* ; & avec ces  
 » deux grandes villes , qui sont très-éloignées l'une de l'autre ,  
 » il leur falloit prendre encore toutes les forteresses & autres  
 » postes qui en dépendent : ce qui très-certainement ne pou-  
 » voit avoir lieu que dans la supposition que les *Mantchoux*  
 » n'auroient fait aucune résistance , & auroient laissé faire aux  
 » Chinois tout ce qu'ils auroient voulu.

» Dans le treizième article : *Il faut rendre impraticables tous*  
 » *les chemins qui conduisent aux passages de Tchao-ho-tchouen.*  
 » *Les Mantchoux n'ont que de la cavalerie : en pavant de pierres*  
 » *pointues tous ces chemins , leurs chevaux ne pourroient marcher*  
 » *sans désordre , & notre infanterie les enfonceroit aisément , &c.*  
 » Cet homme ne connoissoit gueres la cavalerie , ni les che-  
 » vaux des *Mantchoux* : ces chevaux sont accoutumés à toutes  
 » sortes de chemins.

» Dans le trente-quatrième article : *On doit aller attaquer*  
 » *les Mantchoux en allant chez eux par mer.* Cet homme igno-  
 » roit que les mers sont impraticables de ce côté-là : mais  
 » les Chinois arrivés sur le bord de la mer , où iroient-ils ?  
 » Pour s'enfoncer dans le pays , il leur faudroit nécessairement  
 » traverser les fleuves *Tou-men-kiang* , *Soung-hoa-kiang* , *Ya-*  
 » *lou* & les autres : tous ces fleuves ne sont pas navigables ;  
 » on ne peut les passer que sur de petits bateaux , au risque  
 » même de périr. Les gens du pays auroient attendu sur le

» rivage l'arrivée de ces bateaux , & auroient pris tous ceux  
 » qui se seroient trouvés dedans , avec la même facilité qu'ils  
 » prennent les poissons dans leurs filets.

» Dans le trente-septieme article : *Il faut renouveler contre*  
 » *eux l'ancien usage des chars armés.*

» Dans le trente-huitieme article : *Il faut employer contre*  
 » *eux l'usage du feu.* Ces deux usages, qu'il voudroit faire re-  
 » vivre , en les employant contre les *Manchoux* , pouvoient  
 » avoir quelque utilité dans les anciens tems : mais ils ne  
 » fauroient avoir lieu dans les tems présens.

» Dans le trente-neuvieme : *Il faut réparer la grande mu-*  
 » *raille , & n'y pas laisser la moindre brèche.* Cet homme igno-  
 » roit sans doute que ce n'étoit jamais par les brèches de la  
 » grande muraille, que les *Mantchoux* entroient dans la Chine.  
 » Ils y entroient en forçant les passages & en s'en rendant  
 » maîtres. Réparer toutes les brèches de la grande muraille,  
 » eût été une très-grande dépense, faite très-inutilement.

» Dans le quarante-unieme article : *Il faut établir dans toutes*  
 » *les villes & tous les villages, des Pao-kia (des chefs de*  
 » *quartier), qui soient à la disposition des Mandarins, pour*  
 » *recevoir les ordres, les faire exécuter, & répondre de tous*  
 » *les habitans, comme il se pratiquoit autrefois.* Ces *Pao-kia*  
 » *seroient chargés de veiller contre toute surprise.*

» Dans le quarante-troisieme : *Il faut donner des emplois*  
 » *honorables, de grandes sommes d'argent, & promettre de plus*  
 » *grandes récompenses encore, à tous ceux des Mantchoux qui*  
 » *abandonneront leur pays pour venir s'établir en Chine. On*  
 » *pourroit ensuite les renvoyer chez eux, pour nous servir*  
 » *d'espions, &c.* Cet homme ne connoissoit pas les *Mant-*  
 » *choux* ; il auroit su qu'ils sont à l'abri de toute corruption.

» Ainsi ,

» Ainsi, ni les charges honorables, ni l'argent, ni les plus  
 » magnifiques promesses n'en eussent séduit aucun.

» Dans le cinquante-fixieme article : *Il faut composer un ma-*  
*nifeste très-détaillé contre les Mantchoux, le faire publier,*  
*& afficher par-tout, afin de les rendre odieux, & animer*  
*» tout le monde contre eux.* Le moyen que propose l'Auteur,  
 » s'il avoit pu être de quelque utilité aux Chinois dans les cir-  
 » constances ordinaires, ne pouvoit leur être que très-inutile  
 » dans les circonstances où ils se trouvoient alors. Tout étoit  
 » bouleversé dans l'Empire; la tête ne gouvernoit plus; les  
 » bras étoient engourdis, & le reste du corps étoit dans des  
 » convulsions incurables : en un mot, les *Ming* étoient hors  
 » d'état de pouvoir se soutenir & se relever.

» Dans le cinquante-huitieme article : *On ne peut se dis-*  
*» penser de mettre des impôts; mais il ne faut mettre ces im-*  
*» pôts que sur les riches, & les exiger à la rigueur, sans au-*  
*» cune considération.* Cet homme ne pouvoit ignorer qu'une  
 » des principales causes des troubles qui agitoient l'Em-  
 » pire, étoit la levée des impôts. Tout ce qu'il y avoit  
 » alors de Mandarins integres & attachés aux véritables in-  
 » térêts de l'Etat, présentoient à l'Empereur supplique sur  
 » supplique, pour l'engager à soulager ses sujets du poids  
 » des impôts, sous lequel ils étoient accablés, attribuant les  
 » révoltes qui éclatoient de tous côtés, à la levée de ces  
 » mêmes impôts. L'Auteur ne dit dans cet article, que ce qui  
 » a été dit de tout tems, pour engager les Souverains à ne  
 » pas tant exiger de leurs sujets.

» Dans le soixante-septieme article : *Pour épargner les frais*  
*» immenses qu'on est obligé de faire pour le transport des vivres*  
*» & autres provisions pour les armées qu'on envoie contre les*  
*» Mantchoux, il faut tout transporter par mer.* Outre la difficulté

» du transport, à raison du peu de sûreté des côtes, il y  
 » avoit encore une difficulté plus grande, celle de faire parve-  
 » nir ces provisions jusqu'à l'armée. Dans les tems de paix, les  
 » *Ming* n'avoient pas pu se délivrer des Pirates qui infestoient  
 » les Mers qui avoisinent la Chine. Le nombre de ces Pirates  
 » s'étoit prodigieusement accru dans les dernières années du  
 » regne de la Dynastie; les provisions & les vaisseaux qui les  
 » auroient portées eussent-ils pu échapper à la vigilance de  
 » ces Ecumeurs de Mer? Mais, en supposant qu'ils fussent  
 » arrivés à bon port, les Coréens, qui étoient alors tributaires  
 » des *Mantchoux*, s'en feroient très-certainement saisis en leur  
 » nom; ceux de *Mouk-den* & de tout le *Leao-toung* en eussent  
 » fait de même; & les Chinois, sujets des *Ming*, au lieu d'ap-  
 » provisionner leurs propres armées, n'eussent approvisionné  
 » que les armées de leurs ennemis.

» L'Auteur dit, dans un autre article : *Il faut composer les*  
 » *armées suivant les différens endroits qui sont le théâtre de la*  
 » *guerre. Chaque armée doit garder son propre pays, & ne com-*  
 » *battre que pour sa défense : des Soldats qui combattent pour*  
 » *leurs propres foyers, en sont plus forts du double. Nous*  
 » *croyons, au contraire, que des Soldats qui ne quittent pas*  
 » *leurs pays, n'ont ni le courage ni la valeur requise pour*  
 » *se défendre contre des ennemis aguerris. Les Mantchoux*  
 » *eussent été bientôt des hommes plus occupés de leurs fa-*  
 » *milles que du service militaire. Il dit encore : Il faut mettre*  
 » *au nombre des Soldats tous les criminels qui sont détenus dans*  
 » *les prisons publiques de tout l'Empire. De pareils Soldats*  
 » *composeroient de bien mauvaises armées : les voleurs con-*  
 » *tinueroient à voler, les libertins s'enfonceroient de plus en*  
 » *plus dans la débauche, les séditieux & les turbulens feroient*  
 » *indociles à tout frein, & tous seroient plus propres à ruiner*

» un pays qu'à le défendre contre ceux qui l'attaquent : ce font  
 » des bandits dont il faut purger la terre; ils infecteroient de  
 » leurs vices, tous ceux qui auroient quelque rapport avec eux.

» Tel est, en gros, le compte que nous avons cru devoir  
 » rendre à Votre Majesté, du livre qu'elle nous a chargés d'exa-  
 » miner. Nous croyons que, loin de le faire entrer dans le Re-  
 » cueil général, il ne mérite que d'être jetté au feu : c'est le  
 » jugement que nous en portons. Si Votre Majesté s'en rap-  
 » porte à ce que nous venons de lui en dire, nous la sup-  
 » plions d'ordonner en même tems aux Tribunaux que cela  
 » regarde, de rendre notre jugement public, afin qu'on ne  
 » s' imagine pas, comme il pourroit fort bien arriver sans  
 » cette précaution, qu'on supprime ce livre par la seule rai-  
 » son qu'il a été composé en haine des *Manchoux*. Nous ne  
 » croyons qu'il faut le supprimer, que parce que c'est un livre  
 » qui ne contient rien d'utile ni de bon, sous quelque sens  
 » qu'on l'envisage. Les *Ming* eux-mêmes en auroient dû châ-  
 » tier l'Auteur, s'ils avoient consulté leurs véritables intérêts.  
 » Nous le remettons entre les mains de Votre Majesté, afin  
 » qu'elle puisse l'examiner elle-même, si tel est son bon  
 » plaisir. Nous attendons respectueusement ses ordres ».

*Réponse de l'Empereur.*

« *Je suis au fait : que tout se fasse ainsi que vous le proposez.*  
 » (c'est-à-dire, en style du pays,) *que ce livre soit exclu du*  
 » *Recueil, & qu'on en brûle tous les exemplaires ».*

III. Quelque chose qui ne paroît point à certains yeux  
 une bagatelle, est un phénomène qui alarma la moitié de  
*Péking*, la nuit du 5 au 6 d'Août de l'année courante 1779.  
 Vers les onze heures du soir, on vit paroître tout-à-coup sur

la ville, une masse enflammée, d'une forme irrégulière dans le premier moment de son apparition, & ronde ensuite, & de la grandeur apparente de la Lune quand elle est dans son plein. Sa direction étoit du Nord-Ouest au Sud-Est. Sa marche n'étoit pas des plus rapides, puisqu'elle fut de plusieurs minutes, & qu'on la suivoit de l'œil avec plus de facilité qu'on ne suit une fusée à laquelle on vient de mettre le feu. C'est la comparaison dont s'est servi l'un de ceux qui ont vu le phénomène, & qui m'en ont fait la description. Le bruit qu'elle excitoit dans les airs, se fit sentir dans toutes les maisons avec un fracas pareil à celui qu'excite un tremblement de terre : ce qui fit croire à ceux qui entendoient sans voir, que c'en étoit véritablement un. Il finit par un éclat aussi fort que celui du plus fort tonnerre, & la masse s'étant partagée, disparut entièrement le moment d'après. Dans ce tems des grandes chaleurs, le Thermometre à liqueur de M. de Réaumur, montoit chaque jour, entre trois & quatre heures du soir, à 27, 28 & 29 degrés au-dessus de la congélation. Cette année est l'une des plus tempérées que j'aie vues depuis que je suis à *Péking*. Ni le froid de l'hiver, ni le chaud de l'été n'ont été extrêmes ; les pluies sont tombées à propos, & la fertilité de la terre dans ces Provinces septentrionales de l'Empire, a procuré l'abondance des différentes denrées qu'on y recueille : ce qui a consolé, en quelque sorte, des dégâts qu'ont faits les inondations du *Hoang-ho* & de quelques autres rivières.

